L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Cie [illegible] No 73, [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 11 OCTOBRE 1860.

G. F. WEISSE — E. DUVERGER — H. DUFOUR — G. HARBY — Editeurs-Propriétaires

[illegible]

JEUDI MATIN, 11 OCTOBRE.

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements [illegible] pour les dix semaines. [illegible]

Vente à l'encan de ce jour.

[illegible]

La France et le Pape.

On s'est beaucoup préoccupé dans le monde politique européen, des conflits qui pourraient survenir entre les troupes d'occupation françaises à Rome et les troupes sardes qui ont envahi les Etats de l'Eglise et l'armée révolutionnaire de Garibaldi. Le libérateur de l'Italie a déclaré à plusieurs reprises, son intention de proclamer la création du royaume d'Italie que du haut du Quirinal, et quelques esprits enflammés en ont conclu qu'il pousserait la témérité jusqu'à attaquer Rome et à engager une lutte avec les Français qui la défendent.

Il n'y a rien à craindre de tel, et il est certain que Garibaldi attendra le départ du Pape pour venir à Rome, parce que ce départ [illegible] sera plus d'obstacle à l'unification de l'Italie entière, à l'exception de la Vénétie.

Dans la circonstance que le gouvernement sarde a adressé aux puissances européennes, nous remarquons une phrase qui indique combien il tient à ne déplaire en rien à la France. En voici le texte:

"Les troupes royales doivent respecter scrupuleusement Rome et le territoire qui l'entoure. Elles concourraient, si jamais il en était besoin, à préserver la résidence du Saint-Père de toute attaque et de toute menace, car le gouvernement du roi saura concilier toujours les grands intérêts de l'Italie avec le respect du chef auguste de la religion à laquelle le pays est sincèrement attaché."

La question dépend donc entièrement de la décision que prendra le Souverain-Pontife. Lorsqu'Ancône sera tombée au pouvoir des Piémontais, il ne lui restera que deux partis à prendre: ou se soumettre aux événements et rester à Rome sous la protection de la France en conservant sa souveraineté temporelle sur Rome, Viterbe et Civita-Vecchia et ses anciennes possessions, qui seraient administrées par Victor-Emmanuel, ou fuir la ville éternelle et aller chercher un refuge en Espagne ou ailleurs.

C'est ce dernier parti que lui conseille de prendre le plus intraitable de ses conseillers, le cardinal Antonelli, par haine de la France; et c'est celui auquel Pie IX se laissera probablement entraîner par la faiblesse dont il a donné tant de preuves depuis le commencement de la crise italienne. Cette situation critique du Saint Père inspire au *Constitutionnel* les réflexions suivantes:

"Il y a, à Rome, un parti dont l'aveuglement aimerait par pousser la plus noble et la plus légitime des causes.

"C'est ce parti qui, depuis onze ans, s'oppose à toutes les réformes, n'a jamais cherché qu'à séparer le Pape de l'Empereur, le Saint-Siége de la France. C'est ce parti extrême qui, après avoir conseillé à Pie IX une politique sans concessions, lui conseille aujourd'hui une fuite sans honneur.

"C'est toujours une chose d'une gravité suprême pour les chefs d'Etats que d'abandonner leurs capitales; l'histoire nous dit comment ils en sortent; elle ne nous dit pas comment ils y rentrent. Pour Louis XVI, le voyage de Varennes fut le premier pas vers le 10 août; pour Charles X et pour Louis-Philippe, la retraite sur Rambouillet ou sur Neuilly fut la première étape vers l'exil.

"On ne s'explique donc point que François II ait ainsi cédé Naples. Les exemples de famille ne manquaient pas à ce souverain de vingt ans; et la défection qui, tout à coup, faisait le vide autour de lui, et à peine une excuse. Le descendant de tant de rois pouvait bien demeurer seul dans une ville paisible, indécise jusque-là, où Garibaldi pénétrait deux heures après, suivi de cinq officiers d'aventure. Henri IV, en pareille occurrence, eût dit bravement son mot proverbial: "Qui quitte la partie la perd." Il l'a perdue.

"Or, la fuite de François II n'eût qu'une désertion politique; la fuite de Pie IX serait plus que cela, ce serait une désertion morale. Car que le roi de Naples peut expliquer son départ précipité par des motifs de prudence personnelle, ces motifs manqueraient au Saint-Père. On sait bien, à Rome, qu'en présence de nos troupes toute insurrection est impossible. On sait, de plus, que la personne et l'autorité du Pape sont à l'abri de tout attentat, [illegible] pour obéir à son mot d'ordre, et pour défendre le patrimoine de saint Pierre contre toute agression, de quelque part qu'elle vînt.—Ne sont-ils pas commandés [illegible] par le général de Goyon lui-même? Et le général de Goyon, en remplissant avec une énergique précision les ordres de l'Empereur, n'a-t-il pas su mériter, depuis longtemps, la confiance de Pie IX?

"Ceux qui, de près ou de loin, osent parler au successeur des apôtres de se retirer à Avignon, ne sont des mêmes hommes qui, en 1848, l'ont emmené à Gaëte. Le vénérable Pontife ne fut pas le dernier à comprendre la faute qu'on lui avait fait commettre alors, et l'on rappelle qu'à sa rentrée dans Rome, il eut cette noble déclaration: "Je ne quitterai plus Rome; ou Moi ne séparerai de mon trône, ni le Pape ne doit pas séparer de son peuple de Saint-Pierre."

"Nous souhaitons sincèrement que Pie IX se souvienne, en 1860, de cette déclaration qu'il faisait en 1850, après de douloureuses épreuves, après des malheurs réparés par le dévouement de la France et du peuple qui le gouvernait déjà, en attendant qu'il fût appelé à régner sur elle.

"Et quant nous exprimons ce souhait, notre nous préoccupons uniquement de l'intérêt de la papauté; car il faut bien le reconnaître, ce qui aujourd'hui complique la situation de la France, c'est sa présence à Rome. [illegible] doute; mais ces sentiments de respect et de dévouement pour le Saint-Père ne se confondent pas beaucoup. Nous serions affranchis d'une grande responsabilité; mais, en partant de Rome, nous emporterions une grande inquiétude sur le sort de l'intéressante [illegible] du Pape.

"C'est pourquoi, consultant notre intérêt politique à un intérêt d'ordre supérieur, nous désirons ardemment que les conseils désastreux donnés au Saint-Père ne soient pas suivis. Que si une lutte doit s'engager, quelque déplorable qu'elle soit, nous préférons encore les périls aux conséquences qu'aurait pour le Pape la fuite à laquelle le poussent les mêmes hommes qui l'ont poussé à la résistance aveugle.

"Une pareille lutte, si elle devenait malheureusement nécessaire, serait, de notre part, un nouveau témoignage de cette politique dévouée et fidèle qu'aucune injustice n'a pu décourager. Mais pour qu'elle soit possible, il importe que le Pape soit là pour bénir ces enfants de la France qui, dans l'intérêt de sa cause, sauront combattre en soldats et mourir en chrétiens."

Nous ne partageons pas l'opinion du *Constitutionnel* sur l'intérêt de la politique française en Italie. La fuite du pape et l'occupation de Rome par les Garibaldiens termineraient le rôle actif de la France dans la Péninsule, et elle ne pourrait y rentrer que dans le cas d'une guerre contre l'Autriche, suivie d'occupation pour les piémontais. Mais il est tout naturel que le journal semi officiel français déguise cet intérêt pour ne faire ressortir que l'intérêt de la papauté elle-même, [illegible] et perdent [illegible] dans la question.

Le langage du *Constitutionnel* sur le rôle des soldats français à Rome écarte toute possibilité de conflit entre eux et les Italiens, car si le pape se retire ils n'opposeront aucun obstacle au mouvement national, si ce mouvement n'a en vue que le [illegible] accepté par Victor-Emmanuel, et ce dernier comprend par le concours de ses troupes au maintien de l'ordre. La déclaration que l'occupation [illegible] en même temps que le [illegible] de Garibaldi lui même qu'il se conforme à la politique de Victor-Emmanuel.

Les questions de Kentucky.—Le *Journal Whig* du Kentucky donne le rapport [illegible] qui a eu lieu à Owingsville, dans cet Etat.

"Les discours ont commencé par une harangue du vice-président Breckinridge, qui a parlé une demi-heure. Il a dit qu'il avait été dans les [illegible] et qu'il y avait beaucoup de [illegible]. Un partisan de Douglas lui a demandé s'il [illegible] aux questions de Norfolk. [illegible]

Le général Lane a prononcé [illegible] dans l'Indiana. Quelqu'un lui ayant demandé: "Et dans le cas où Lincoln serait élu?" il répondit comme suit:

"Eh bien! je dis que s'il est élu, nous devons [illegible] battre pour les principes du parti de la démocratie nationale. [illegible]

[illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LES ÉLECTIONS AU NORD.

Victoire des Républicains Noirs.

New-York, 10 octobre.—Les retours d'élection indiquent jusqu'à présent un succès général des républicains noirs dans l'Indiana, l'Ohio et la Pennsylvanie.

La majorité de Curtin, candidat républicain au poste de gouverneur, en Pennsylvanie, est évaluée de dix à vingt cinq mille voix.

Election de la Pennsylvanie.

Philadelphie, 10 octobre.—L'élection d'Etat qui a eu lieu hier en Pennsylvanie s'est terminée en faveur des républicains noirs, dont les candidats aux fonctions d'Etat ont emporté par vingt mille voix de majorité environ.

Les retours indiquent un gain probable de dix membres du congrès pour les démocrates.

Election de l'Iowa.

Burlington, Iowa, 10 octobre.—Des retours partiels donnent à présumer que l'Etat sera emporté par les républicains dans l'élection d'hier.

Election de la Floride.

Savannah, Géorgie, 10 octobre.—Le candidat du parti Breckinridge au poste de gouverneur a été élu par une assez forte majorité. Le candidat du même parti au congrès a obtenu 1500 voix de majorité dans l'Etat.

Retours d'élections.

Indianapolis, 10 oct.—Les démocrates accordent aux républicains noirs, une majorité de 5,000 à 15,000 voix dans l'Etat de l'Indiana.

Cleveland, Ohio, 10 oct.—On pense que la majorité des républicains noirs dans cet Etat, atteindra 20,000 voix.

Philadelphie, 10 oct.—Foster, candidat démocrate pour gouverneur de l'Etat, a obtenu une majorité de 3,043 voix dans la ville.

NOUVELLES D'EUROPE de trois jours plus récentes.

Arrivée de l'Africa au Cap Race.

Capitulation d'Ancone.

Le général Lamoricière prisonnier de guerre.

St Jean de Terre Neuve, 10 octobre.—L'*Africa*, de la ligne Cunard, capt. Shannon, parti de Liverpool le 29 et de Queenstown le 30 sept. a passé le Cap Race en route pour New-York.

Le *Bavarian* était arrivé à Québec le 29. Le *City of Manchester* le même jour à Queenstown.—L'*America* parti de Boston le 12 sept. est arrivé à Queenstown le 26.

Le feu s'est déclaré à bord du [illegible] quai; on a pu s'en rendre maître [illegible].

Marchés de Liverpool.

COTON.—Liverpool, 29 sept. P. M.—Les ventes de coton pour la journée d'hier (samedi), ont été de 16,000 balles, dont 5,000 pour les spéculateurs et les exportateurs.

Le marché était calme et ferme à de prix pleins.

CEREALES.—Sept. 29.—Le temps en Angleterre est encore nuisible à la récolte.

MM. Richardson, Spencer & Co, cotent la farine ferme de 28 s. 6 d. à 31 s. 6 d.

Le blé a obtenu dans quelques ventes une hausse de 1 s. Le rouge varie de 11 à 12 s.

Le maïs indien a été ferme à 35 sh. et 36 pour le jaune.

Différents avis de Liverpool annoncent la clôture des provisions calme et les prix bien soutenus.

Les avis de Manchester et des districts manufacturiers, continuent à être favorables.

Les laines et les marchandises manufacturées se soutiennent et ont une légère tendance à la hausse.

Marchés de Londres.

Produits—Londres, 29 sep.—MM. Barring frères & Co, rapportent que le sucre était inactif; le café ferme aux prix antérieurs.

Marché monétaire—Les consolidés se sont fermés de 93 à 93 1/8. L'encaissement de la banque d'Angleterre a diminué de £122,000 pendant la semaine.

Bourse de Paris—Paris, 29 sep.—La bourse de Paris était lourde, la 3 op. a fermé à 68 fr. 45c.

NOUVELLES POLITIQUES.

Affaires des Etats Romains.

On a envoyé de nouvelles troupes françaises pour se rendre à l'armée d'occupation de Rome sous les ordres du général Goyon.

On rapportait que le général de Lamoricière s'était retiré à Ancône avec un grand nombre de troupes, après sa dernière défaite.

Il arrivait une dépêche télégraphique de Rome annonçant la capitulation d'Ancône, et que Lamoricière avait été fait prisonnier de guerre avec toute la garnison.

Progrès de la révolution à Naples.

Les troupes du roi de Naples, fortes d'à peu près 30,000 hommes, sont disposées à se battre.

On rapporte que Garibaldi, dans son dernier combat à Capoue, a eu 400 morts et blessés, et 300 hommes faits prisonniers.

Sardaigne.

On a publié l'avertissement de lord John Russell, au sujet de l'attaque de Venise.

Victor-Emmanuel a quitté Turin le 29 septembre, se rendant à Bologne et Florence.

Autre arrivage d'Europe.

Halifax, 10 octobre.—Le steamship *Etna* est arrivé ici, venant de Liverpool et Queenstown, mais ses nouvelles ont été devancées par celles de l'*Africa* au Cap Race.

Départ du steamship Persia.

New-York, 10 oct.—Le steamship *Persia*, de la ligne Cunard, a quitté ce port aujourd'hui à midi, allant à Liverpool, par la voie de Queenstown et emportant les dernières malles ainsi que les dépêches. La *Persia* n'emporte pas d'espèces.

Nouvelles de la Havane.

Par le steamship Bienville.

Quarantaine, 10 oct.—Le steamship *Bienville*, capitaine Bullock, est arrivé ici venant de New-York et de la Havane. L'état sanitaire de la Havane continue à être excellent.

NOUVELLES COMMERCIALES.—Le marché au sucre est calme, les détenteurs demandent 4 3/8 pour le No 12.

[illegible] sucre disponible [illegible] sent 15,000 caisses et 570 boucauts. Le stock disponible dans la Havane et Matanzas est de 143,000 caisses, contre 108,000 correspondant à celui de la même époque l'année dernière.

MELASSES.—Des ventes ont été faites à Cárdenas, à 4 1/2 réaux [illegible] expéditions.

GRAISSE.—Il y a eu des ventes de $21 50 à 22 les 100 liv. Le stock sur place est de 380 tierçons et barils et 4,120 barillets.

BOIS DE CONSTRUCTION.—Il s'est vendu des petits lots de pin à $44 les 100 p.

CHANGE.—Sur Londres 14 1/2 à 15 prime; sur les villes du Nord, 2 3/4 à 4 1/2 d. prime; la Nouvelle-Orléans il a coté escompte à 5 1/2 d. de.

Réception du Prince de Galles.

Baltimore, 8 octobre. Le baron Renfrew est arrivé ici de Richmond, ce soir à neuf heures. Il a été escorté à l'hôtel Gilmore par le maire et des milliers de citoyens qui se pressaient sur son passage. Il doit repartir demain pour Philadelphie.

Marchés américains—New York, 10 oct—Le marché au coton était ferme et les ventes ont été de 2500 balles de 11c. à 11 1/2 pour middling Uplands. Farine stable, vente de 21,000 barils de $5 00 à $5 05 pour la superfine d'Etat. Blé, en hausse de 1 c. par boisseau. Le maïs est calme. Les ventes de cet article comprennent 57,000 boisseaux aux prix de 70 1/2 à 71. Porc, le porc a plus ferme. Ventes de 345 barils à $18 75 pour mess. Graisse, calme. Les ventes dépassent 200 barils à 12 1/4 et 13 1/2.—Le sucre est stable: les ventes sont 1050 barils de 5 1/4 à 6 7/8 pour le Cuba et 7 1/2 à 7 1/4 pour le Porto Rico.

Marché de New York.—New-York, 10 octobre.—Le change sur sterling est ferme; on cote les traites de banquiers à celles du commerce à 8 1/4 à 8 1/2 prime. La circulaire de Wright pour l'Europe cote une hausse de 1/8 sur le coton. Ventes de la semaine 22,000 balles middling Orleans 12 à 11 1/2. Stock sur place 40,000 balles.

Rivières—Louisville, 10 octobre.—L'Ohio monte ce soir avec 3 pieds 9 pouces d'eau dans le canal.

Les élections d'octobre

Nos lecteurs verront par les dépêches reçues du Nord que les républicains noirs sont assurés de triompher dans la Pennsylvanie, et probablement dans l'Ohio, l'Indiana et l'Iowa. Si ces résultats désastreux sont confirmés, il ne restera aux amis de l'Union que le bien faible espoir d'emporter l'Etat de New-York. Nous disons le faible espoir, car si le courant de l'opinion au Nord a permis aux républicains de vaincre leurs adversaires en Pennsylvanie où ils étaient en minorité, il est à peu près certain qu'encouragé par ce premier avantage, ils triompheront de toutes les résistances dans l'Etat de New-York.

Dans deux ou trois jours nous saurons définitivement à quoi nous en tenir sur la situation. Le chiffre des votes donnés peut jusqu'à un certain point modifier l'importance du résultat, et laisser encore la possibilité aux amis de l'Union de réaliser une combinaison qui assure la défaite du candidat du Sud.

NOUVELLES POLITIQUES.—Tous les candidats à la législature de la Caroline du Sud déclarent prendre l'engagement de soutenir la dissolution de l'Union, pour le cas où Lincoln serait élu, et sans attendre un acte d'agression ouverte.

—Les comités exécutifs d'Etat des deux branches de la démocratie en Virginie, ont tenu séance à Richmond le 5 octobre, mais aucune démarche n'a été faite dans le but d'arriver à une fusion. Le comité Douglas n'est pas disposé à suivre son idée, et il est probable qu'il n'y aura pas de fusion.

—Bien qu'il ne faille pas attacher d'importance aux élections locales qui viennent d'avoir lieu dans le Mississippi, [illegible]

[illegible] la victoire des démocrates sur les républicains dans la péninsule du Michigan [illegible]

Les élections dans les autres comtés ont été divisées entre les différents partis.

INVITATION AUX DAMES.—La réunion hebdomadaire des Citoyens de l'Union aura lieu dans la grande salle du Temple des Odd-Fellows ce soir à sept heures. On y entendra deux champions distingués de Bell et Everett, MM. Robert H. Marr et D. F. Jones. Les dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à honorer cette assemblée de leur présence. Des siéges leur sont expressément réservés.

SOIRÉES [illegible].—La maison Jones Todd, 12 et 14, rue de Chartres, vient de recevoir de [illegible] soieries françaises et un assortiment de toutes nouveautés parisiennes que nous nous empressons de signaler à l'attention des dames. Voir aux annonces.

NOUVEAU JOURNAL ALLEMAND.—M. Sebastian Miller, écrivain connu par ses travaux dans la presse allemande de cette ville, vient de publier un nouveau journal hebdomadaire allemand, ayant pour titre: *New-Orleans Journal*. Le talent du rédacteur nous fait espérer la réussite de l'entreprise. Le *Journal* est indépendant en politique.

M. CASADAVANT.—M. Casadavant, l'habile dentiste que tout le monde connaît, a transporté son cabinet de la rue Royale au No 124 rue du Canal. Ce changement de domicile lui a été imposé par les exigences d'une clientèle aussi nombreuse dans la partie supérieure que dans la partie inférieure de la ville.

[illegible]

Parmi ces [illegible] privilégiées, nous devons citer la maison Lolièvre, qui par la variété, le bon marché et la beauté de ses articles, [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Affaires de meurtre.—Le caporal Macha a arrêté hier soir, rue St-Philippe, le nommé James Ford, qu'une affaire capitale a [illegible] d'avoir poignardé un matelot [illegible]

Dame de [illegible] dragon.La plupart de nos négociants se [illegible]

[illegible]

Un témoin.—Un jeune homme du nom de Robert McLane, [illegible] hier, à M. Grévot, qui Wm Farrell, [illegible]

[illegible]

Fraude.—Hier matin, un jeune homme fort bien mis, se présenta chez M. B. De Armas, [illegible]

[illegible]

Collision.—Hier après-midi, vers les 4½ heures, deux charrettes se sont rencontrées rue St-Andrew près du Canal Gormley, et se heurtèrent violemment. [illegible]

Brutalité envers un enfant.—Lundi dernier, un individu nommé James Sullivan, [illegible]

—Peter Hagan doit nous avoir rapporté la chose, [illegible] le coroner. Il était âgé de 35 ans et natif d'Irlande.

L'INVASION DES ETATS DU PAPE.

Nous trouvons dans le *Journal de Rome* du 12 la série des documents dont l'échange a précédé l'entrée des troupes sardes dans les Etats de l'Eglise. Le gouvernement sarde a ensuite adressé à toutes les puissances un mémorandum dont nous ne reproduirons le tout qui domain [illegible] d'aujourd'hui. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Rome*:

On lit dans le *Journal de Rome* du 12 courant:

"Pendant que dans quelques pays des Marches et de l'Ombrie arrivaient les événements que nous avons rapportés dans le journal d'hier, Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté recevait dans la soirée du lundi dernier (10) de M. le comte de Cavour, ministre des affaires extérieures de S. M. Sarde, une lettre conçue dans les termes suivants:

"Turin, 7 septembre 1860.

"Eminence, le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne n'a pu voir sans un profond regret la formation et l'existence des corps de troupes mercenaires étrangères au service du gouvernement pontifical. L'organisation de pareils corps non composés, à l'instar de tous les gouvernements civilisés, de citoyens du pays, mais d'individus de toute langue, de toutes nations et de toutes religions, offense profondément la conscience publique de l'Italie et de l'Europe. L'indiscipline inhérente à ce genre de troupes, la conduite imprudente de leurs chefs, les menaces provocatrices qu'ils affichent dans leurs proclamations, excitent et entretiennent un ferment extrêmement dangereux. Les habitants des Marches et de l'Ombrie conservent vivant le souvenir douloureux des massacres et du sac de Pérouse. Cet état de choses, déjà funeste par lui-même, devient plus encore après les événements arrivés en Sicile et dans le royaume de Naples. La présence des corps étrangers qui outragent le sentiment national et empêche la manifestation des vœux des populations, amènera infailliblement l'extension de la révolution dans les provinces voisines.

"Les rapports intimes qui unissent les habitants des Marches et de l'Ombrie à ceux des provinces annexées aux Etats du Roi, et les raisons de l'ordre et de la sûreté de ses propres Etats imposent au gouvernement de S. M. d'opposer autant que cela dépend de lui un remède immédiat à ces maux. La conscience du roi Victor-Emmanuel ne lui permet pas de rester témoin impassible des répressions sanglantes par lesquelles les armes des mercenaires étrangers étoufferaient dans le sang italien toute manifestation du sentiment national. Nul gouvernement n'a le droit d'abandonner au caprice d'une bande de soldats d'aventure les biens, l'honneur, la vie des habitants d'un pays civilisé.

"Par ces motifs, après avoir pris les ordres de S. M. le Roi, mon auguste souverain, j'ai l'honneur de signifier à V. E. que les troupes du Roi sont chargées d'empêcher, au nom des droits de l'humanité, que les corps mercenaires pontificaux répriment par la violence l'expression des sentiments des populations des Marches et de l'Ombrie.

"J'ai en outre, l'honneur d'inviter V. Em. par les motifs mentionnés plus haut, à donner l'ordre immédiat de désarmer ces corps dont l'existence est une menace continuelle pour la tranquillité de l'Italie.

"Dans la confiance que V. Em. voudra me communiquer au plus tôt les dispositions prises par le gouvernement de Sa Sainteté à ce sujet, j'ai l'honneur de lui renouveler les assurances de ma haute considération.

"Signé, CAVOUR."

"A cette lettre S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat a fait la réponse que voici:

"Excellence, sans tenir compte du moyen dont V. Ex. a jugé à propos de se servir pour me faire tenir la lettre du 7 courant, j'ai voulu, avec tout le calme possible, porter mon attention sur ce qu'elle m'exposait au nom de votre Souverain, [illegible] [illegible]

front qui lui est fait en lui déniant un droit commun [illegible] jusqu'à ce jour quelle soit interdit à un gouvernement d'avoir à son service des troupes étrangères, alors qu'en effet plusieurs Etats de l'Europe en ont à leur solde. [illegible]

"D'ailleurs, rien ne peut être plus faux ni plus injurieux que d'attribuer aux troupes pontificales les désordres malheureusement survenus dans les Etats du Saint-Siége, et il est facile de le démontrer. En effet, l'histoire a déjà enregistré la source d'où sont venues les troupes qui ont violemment imposé silence à la volonté des populations, les moyens mis en œuvre pour jeter dans le désordre la plus grande partie de l'Italie et pour fouler aux pieds tout ce qu'il y a de plus inviolable et de plus sacré aux yeux du droit et de la justice.

"Quant aux conséquences qu'on voudrait attacher à l'action légitime des troupes du Saint-Siége en vue de réprimer la rébellion de Pérouse, il eût été en vérité plus logique de les attribuer à qui a encouragé la révolte au dehors, et V. Ex., M. le comte, vous savez trop bien d'où elle a été excitée, d'où sont venus l'argent, les armes et les moyens de tout genre, et d'où sont partis les ordres et les instructions pour s'insurger.

"Tout donc donne lieu de conclure que les déclamations d'un parti hostile au gouvernement du Saint-Siége, au sujet de ses troupes, ne sont que de pures calomnies, et que les imputations adressées à leurs chefs ne sont pas moins calomnieuses, vu qu'elles les représentent boniment les auteurs de menaces provocatrices et de proclamations propres à faire naître un ferment dangereux.

"V. Exc. terminait son ignoble (*digustosa*) communication en m'invitant, au nom de son souverain, à ordonner de suite le désarmement et le licenciement des milices en question, et cette invitation était accompagnée d'une sorte de menace annonçant que, dans le cas contraire, le Piémont arrêterait leur action par l'intermédiaire des troupes royales. Ici se manifeste une sorte d'intimation que je veux bien m'abstenir de qualifier. Le Saint-Siége ne pourrait que la repousser avec indignation, car il se sait fort de son droit légitime et en appelle au droit des gens, sous l'égide duquel l'Europe a vécu jusqu'aujourd'hui, quelles que soient, du reste, les violences auxquelles il pourrait se trouver exposé sans les avoir provoquées, et contre lesquelles il est de mon devoir jusqu'ici de protester hautement au nom de Sa Sainteté.

"Je suis, avec des sentiments de considération distingués,

"Signé: G. card. ANTONELLI."

"Rome, 11 septembre 1860.

Simultanément à la lettre susmentionnée de M. le comte de Cavour, le général Fanti, ministre de la guerre de S. M. Sarde, en faisait parvenir une autre au général de Lamoricière, commandant en chef des troupes pontificales. Voici la teneur de cette lettre:

"Arezzo, 9 septembre 1860.

"Excellence, S. M. le roi Victor-Emmanuel II, qui porte un si vif intérêt au bonheur de l'Italie, s'est sérieusement occupé des événements qui ont lieu dans les provinces des Marches et de l'Ombrie.

"S. M. n'ignore pas que toute manifestation, dans le sens national, près de la frontière méridionale de son royaume, laquelle serait réprimée par des troupes étrangères, qui n'ont entre elles nul lien de nationalité, produirait inévitablement un contre-coup funeste dans tous ses Etats.

"C'est à cause de ces graves considérations que S. M. a ordonné une concentration de troupes aux frontières des Marches et de l'Ombrie, et qu'il m'a fait l'honneur de me confier le commandement suprême de ces troupes.

"S. M. m'a prescrit en même temps de m'adresser à V. Exc. pour vous faire connaître que ces troupes occuperaient immédiatement les Marches et l'Ombrie dans le cas que je vais vous signaler:

"1o Si des troupes sous vos ordres se trouvant dans une ville des Marches et de l'Ombrie avaient à faire usage de la force pour comprimer une manifestation dans le sens national.

"2o Si les troupes dont vous avez le commandement devaient recevoir l'ordre de marcher contre une ville des susdites provinces où aurait éclaté une manifestation dans le sens national.

"3o Si une manifestation dans le sens national s'était produite dans une ville, et ayant été comprimée avec l'emploi de la force par vos troupes, celles-ci ne recevraient pas immédiatement de vous l'ordre de se retirer en laissant la ville maîtresse de ses propres vœux.

"Personne mieux que V. Exc. ne peut comprendre combien le sentiment national doit se trouver blessé en face d'une occupation étrangère, et j'ose avoir la confiance qu'acceptant franchement et sans retard les propositions que je vous fais au nom du gouvernement du roi, vous éviterez la protection de ses armes à ces provinces, ainsi que les funestes conséquences qui pourraient en résulter.

"Agréez, etc. "Signé: FANTI."

UNE DESCRIPTION DE GARIBALDI.

Une correspondance de Naples, après avoir retracé par quelques lignes éloquentes toute la grandeur de l'œuvre réalisée par Garibaldi, raconte en ces termes quelques particularités sur cet homme extraordinaire.

"Je l'ai entendu parler, je l'ai vu de près: il est admirable. C'est une nature de lion. Il a la voix claire, résolue, la quelque [illegible] formidable. [illegible] un sourire doux. Ce n'est pas un militaire de génie, c'est un apôtre. Il marche dans sa foi, sans faiblesse et sans peur: il fait des miracles. Dans la tempête, il serait homme à descendre à la mer et à marcher sur les eaux. Il croit à sa mission, comme Jeanne d'Arc croyait à son étoile; et il va droit devant lui, sûr de son fait, comme tous les vainqueurs.

"L'autre soir, pendant la rixe de Carmine, où les soldats ont tiré des coups de fusil et même des coups de canon sur le peuple, il n'a pas remué. Il a offert des cigares aux gardes nationaux qui l'entouraient et leur a dit: "Attendons-les en fumant." Mais il sent le péril, et quand il le voit quelque part, il s'écrie: "Ci vado io!" (Je vais y aller.) Alors on ne le retient plus.

"On lui fait les taints singuliers de son caractère est la simplicité parfaite. Il est le seul grand homme de sa connaissance qui ne pose pas. Un peu grandiloque dans ses discours (comme tous les croyants), il l'est de bonne foi, non pour la phrase. Mais, dans l'intimité, c'est l'être le plus cordialement familier du monde. Il accueille tout les visiteurs avec une politesse de marquis; il les tient droit à distance, il ne leur parle point en oracle. Il est simple et bon.

"Un trait entre mille: je prends le plus vulgaire, parce qu'il est le plus saillant. A Messine, je crois, au deux anciens compagnons de Garibaldi vient à mettre à genoux devant lui, en demandant, il le relève et lui dit: "Vous [illegible] qu'on ne [illegible]." Enfin, quand il fut à bout d'excuses, il dit au dictateur: Je voudrais un de vos boutons, je le porterais suspendu à mon cou comme une amulette, et je serais sûr de ne pas mourir.—Garibaldi arracha un de ses boutons et le tendit à l'homme.

"Il l'a dit lui-même, il est enfant du peuple, et adoré par le peuple. Il y avait beaucoup de mascarades et de mardi gras dans l'explosion de joie populaire qui vient d'escorter le pays. Mais ces pasquinades étaient l'expression outrée d'un sentiment vrai, profond, universel. Garibaldi est un saint pour les lazzarone. C'est Dieu qui l'envoie pour sauver le pays; plusieurs l'appellent Jésus-Christ; ses officiers sont les apôtres. C'est au nom de Garibaldi qu'on demande l'aumône; tel, tout se traduit en dévotion.

"Le dictateur l'a bien senti, avec le rare bon sens qui ressemble à son coup d'œil de soldat, et qui lui tient lieu de science et d'art politique. Aussi a-t-il respecté les idées catholiques du pays. Dans sa première proclamation, il a caressé les prêtres. Dès son arrivée, il s'est rendu à la cathédrale, où, soit dit en passant, il n'a trouvé personne, le clergé s'étant dérobé comme l'armée au premier moment. C'est le chapelain de Garibaldi qui a dû monter en chaire.—Le lendemain, fête de la Vierge, le flibustier s'est rendu à la place du Roi dans l'église de Piedigrotta, toujours visitée par un cortége royal, à pareil jour, depuis plus d'un siècle. On lui a présenté l'image de la Vierge ornée de rubans tricolores, avec le bouquet de fleurs bénites qu'on avait coutume d'offrir au Roi. Au discours du prêtre, il a répondu par des paroles chrétiennes, et s'est laissé approcher et embrasser par la foule de gens du peuple, entassés autour de lui."

APPEL AUX VOLONTAIRES ITALIENS.—La Société nationale italienne vient de publier la circulaire suivante:

"De grands événements se sont accomplis ou sont sur le point de s'accomplir. L'Italie a besoin de l'aide de tous ses enfants, et le gouvernement du roi appelle de nouveau sous les armes les valeureux volontaires qui veulent coopérer avec notre héroïque armée à la grande œuvre de l'indépendance et de l'unification de la patrie. La Société nationale italienne prend l'initiative de ces nouveaux enrôlements, ayant confiance dans le concours et dans le zèle généreux, déjà tant de fois éprouvés, des comités provinciaux et municipaux et des commissaires. Nous sommes avec le gouvernement du roi et avec l'Italie, parce que nous voulons loyalement, sincèrement l'indépendance et l'unité de la patrie italienne sous le sceptre constitutionnel de la glorieuse maison de Savoie.

"Nous n'en dirons pas plus. Les Italiens ont suffisamment prouvé par leurs sages résolutions et leurs œuvres viriles qu'ils n'ont pas besoin de phrases sonores pour accomplir leur devoir.

"Le président, LA FARINA."

A cette circulaire est joint l'avis suivant:

"Le comité et les commissaires enrôleront les jeunes gens de 18 à 35 ans, qui ne sont pas assujettis au service militaire.

"Ils les soumettront à une première visite, afin de s'assurer que les volontaires sont dans les conditions physiques exigées pour les enrôlements.

"Les volontaires enrôlés se présenteront aux intendants qui les enverront à Turin, avec une feuille de route régulière."

On lit dans la *Nazione* de Florence:

"Mgr Bella, fait prisonnier à Pérouse, est parti pour Munich. Le gouvernement du roi, usant vis-à-vis de lui d'une générosité que ses ennemis ne lui accordent pas, n'a pas voulu considérer M. Bella comme prisonnier de guerre, mais comme simple fonctionnaire civil, bien qu'il eût été pris avec les soldats du général Schmidt, et en uniforme militaire. Ce prélat était à un ami qu'il avait été tiré-effrayé en parcourant des populations dont il savait être détesté. Il n'a été reçu qu'au moment de mettre le pied sur le territoire piémontais."

Nous lisons dans la revue politique de l'*Indépendance belge* du 18 septembre:

Des bruits de Bucharest du 6 septembre parlent de l'impression qu'aurait produite dans cette ville une lettre autographe adressée par le roi Victor-Emmanuel au chef du gouvernement valaque. On sait que les rapports entre les souverains étrangers et les hospodars n'avaient cessé depuis longtemps. En échange de cet acte de courtoisie diplomatique, l'assemblée nationale aurait [illegible] décidé l'établissement d'un consulat général à Turin.

Nous avons parlé dernièrement du bruit qui courait à Paris de la concentration d'un corps d'observation en Savoie, pour servir de contre-poids aux forces que l'Autriche réunit sur le Pô inférieur, aux environs de Goumlez et de Rovigo. Aujourd'hui nous recevons de Chambéry la nouvelle que des ordres y sont parvenus pour l'approvisionnement d'un chiffre de troupes très élevé. Les deux informations se complètent, comme on voit, et semblent alors probables. Toutefois, avant de les considérer comme assurées et authentiques, il convient d'attendre le retour de l'empereur Napoléon à Paris. C'est

alors seulement qu'il sera possible de savoir quelque chose de positif sur les actes et les résolutions du gouvernement français.

Ce retour ne tardera pas à s'effectuer. Le voyage touche à sa fin, et il faudra rayer du programme les démonstrations publiques tout ce qui a le caractère d'une fête ou d'une réjouissance. La sœur de l'impératrice, la duchesse d'Albe, souffrante depuis plusieurs mois d'une maladie qu'elle était venue faire soigner à Paris, est morte avant-hier soir dans cette ville, et un télégramme en a porté aussitôt la triste nouvelle à Alger.

Des journaux anglais publient l'extrait d'une lettre de Toulon en date du 13 de ce mois, d'après laquelle une tentative d'assassinat aurait eu lieu dans cette ville contre l'empereur Napoléon. Un télégramme adressé de Londres à la *Gazette de Cologne* mentionne le même fait, avec quelques détails. Un individu aurait tiré sur l'empereur un coup de pistolet: une femme lui aurait touché le bras au moment où il faisait feu; personne n'aurait été blessé, et l'assassin—un fou—aurait été immédiatement arrêté.

Depuis quatre ou cinq jours nos lettres de Marseille parlaient de tout cela; mais comme, en [illegible], il ne nous faut rien avancer à la légère, il a suffi de jeter dans le public d'inutiles alarmes, nous avons préféré garder le silence.

Si même la nouvelle aujourd'hui, c'est parce que le fait, vrai ou faux, va faire le tour de l'Europe et que notre publicité, en provoquant soit un démenti, soit des explications, contribuera à détruire de pénibles impressions qu'il ne faut pas laisser se propager.

LES EXECUTIONS A DAMAS.—Le *Journal de Constantinople* publie la dépêche officielle suivante qui a été adressée de Damas à S. A. Aali Pacha, caïmacan du grand vizirat, par Son Exc. Fuad-Pacha, commissaire plénipotentiaire de Sa Majesté en Syrie:

"Damas, le 13 sefer 1277.

"Des 167 individus, condamnés à mort parmi les révoltés arrêtés pour avoir pris une part active à l'événement de Damas, 56 ont été publiquement pendus aujourd'hui, lundi, dans les rues de la ville, et les 111 autres fusillés sur la place publique de Damas; les peines encourues ont été aussi publiquement infligées sans que, grâce à la présence des forces militaires, la tranquillité ait été troublée en rien pendant ces exécutions.

"Parmi ceux des coupables qui méritaient le plus la peine capitale, il s'est trouvé des gens appartenant aux familles notables du pays; ceux-ci aussi ont été exécutés sans distinction.

"Au fur et à mesure que l'instruction des autres accusés sera achevée et leurs crimes constatés, leur peine sera successivement et publiquement infligée. De même, ceux qui auront mérité les peines des travaux forcés ou de détention dans les forteresses seront embarqués à Beyrouth et envoyés à Constantinople.

"Les muchir et les officiers inculpés se trouvent en jugement devant le conseil militaire institué à cet effet. Aucun obstacle n'étant à craindre pour l'arrestation des notables du pays qui se trouvent inculpés dans ces affaires, ceux-ci seront arrêtés demain."

—Nous lisons dans la *Patrie*:

Par le *Shannon*, on a reçu des nouvelles des Antilles françaises jusqu'au 2 août. Les journaux de la Martinique publient le texte suivant d'une pétition adressée à l'empereur par la ville de Saint Pierre, et à laquelle ont adhéré toutes les communes de la colonie:

A S. M. l'Empereur des Français.

"Sire, les soussignés, habitants de votre colonie de la Martinique, supplient très humblement Votre Majesté de leur donner le droit d'exporter par tous pavillons et pour toutes destinations [illegible] de leur sol et de leur industrie, [illegible] d'importer [illegible] pour tous pavillons.

"Sire, la lettre de Votre Majesté du 5 janvier dernier, qui fera époque dans l'histoire, est devenue pour la France le programme de l'avenir, et si la protection demeure encore dans nos lois, ce n'est plus désormais qu'à titre de moyen, car le but marqué par Votre Majesté, c'est la liberté des échanges.

"Ce but vers lequel la France, sous votre sage impulsion, s'achemine d'un pas ferme et calculé, sera, dans un avenir plus ou moins prochain, atteint sans secousse et sans désastre, car dans cette transition d'un système à l'autre la protection, loin d'abandonner brusquement l'industrie métropolitaine, la conduit pour ainsi dire par la main.

"Pourquoi faut-il qu'il en soit autrement pour l'industrie coloniale?

"Pourquoi faut-il que, par un abandon prématuré à ses propres forces notoirement insuffisantes, cette industrie se trouve placée déjà dans la poignante situation que M. le comte de Morny signalait généreusement comme comparable à celle d'un enfant à qui l'on proposerait de lutter avec un homme fait?

"La protection qui existait en notre faveur sur le marché métropolitain a disparu, ou il n'en reste plus que l'ombre; car, en regard de la détresse de notre production sucrière et des conditions de notre production des colonies à esclaves, un droit protecteur de 3 fr. par 100 kilogrammes de denrées est tellement illusoire, qu'il a [illegible] le régime de l'ancienne protection [illegible] concurrence. Aussi tous les éléments de production, objets d'exploitation et objets d'alimentation, restent chers pour les colons français, qui devront lutter [illegible] créés de la protection métropolitaine, [illegible] de travail des colonies.

"Oui, Sire, la protection s'est retirée de nous en démolition pièce à pièce, tout ce qui était pour nous [illegible]

"Sire, les colons des Antilles, privés de capitaux, privés d'institutions de crédit réel et stable, privés de tous ces soutiens dont la prévoyance de Votre Majesté a étayé l'industrie de la France avant de la lancer dans la carrière de la liberté commerciale, vos colonies succombent sous cet état de choses qui ne peut se perpétuer et qui n'est pas encore la liberté. Elles ne peuvent sans périr attendre que l'heure de la métropole soit venue, car pendant la transition, n'ayant pas été préparées, ne peut être que désastreuse, et votre paternelle bienveillance de Votre Majesté n'a voulu.

"Nous venons donc vous demander comme un secours urgent de faire un autre pas en avant dans la voie où le gouvernement de Votre Majesté est entré: nous venons solliciter la liberté commerciale immédiate pour votre colonie de la Martinique.

"Si cette liberté, admise en principe, laisse encore en discussion dans la métropole la question de temps et d'opportunité, pour les habitants de la Martinique, privés de protection, accablés de charges et qui n'ont plus rien à sacrifier, il n'est plus rien à discuter. Le temps est venu, l'opportunité existe, l'extrême nécessité nous pousse à la libre échange.

"Le libre échange, Sire, devient pour nous une conséquence forcée de la position que nous a faite la dernière loi des sucres. Il semble à notre détresse être une chance de salut. Il est peut être la dernière qui nous reste, et c'est pour l'accorder que nous supplions Votre Majesté de nous l'accorder.

"De Votre Majesté, les dévoués serviteurs et fidèles sujets." (*Suivent les signatures*.)

Décédé, hier, dans la Paroisse Jefferson, à 5 heures P. M., JOSEPH RENE, âgé de 10 mois, fils de Marie-Louise Baslemin et de Nicolas Dupré, Jr.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le corps est exposé rue Clouet, No 30. Les amis et connaissances des familles Dupré et Baslemin, sont priés d'y assister sans autre invitation.

Société de Bienfaisance des Arts et Métiers et d'assistance Mutuelle.

Décédé, hier, à 4 heures P. M., notre frère CHERRY ROCHEFORT, à l'âge de 46 ans. Les sociétés d'Economie et d'Assistance Mutuelle Artisans et Métiers, ainsi que les amis et connaissances, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures précises P. M. Son corps est exposé rue Orléans, entre St-Claude et Tremé.

Les membres sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du Président,

JOS. BONSEIGNEUR, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 11 octobre 1860.

Service Funèbre.

Un service funèbre sera célébré, à l'église St-Louis, jeudi, 11 courant, à 7 heures A. M., pour le repos de l'âme de BERNARD BERUBEI. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister, sans autre invitation.

11oct—2t De la part de sa famille.

UNE DES MALADIES LES PLUS COMMUNES et en même temps les plus douloureuses auxquelles l'homme soit sujet, s'appelle la fièvre en frisson. La Faculté a longtemps cherché en vain un remède efficace, que le Dr J. Hostetter, médecin célèbre, a enfin inventé. [illegible] C'est cette boisson qu'il y a de mieux pour la fièvre en frisson.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands. 8 oct—6f

La Santé
Est plus précieuse que les rubis.

Mais, si l'on en croit les annonces qui publient les journaux, tout le monde peut se bien porter. [illegible]

L'ELIXIR DE WRIGHT

[illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires, Rue de Chartres, Nos 21 et 151. 8 oct—6f

Vous pouvez arrêter cette affreuse toux en employant LE SIROP DE MURES SAUVAGES ET DE GOUDRON, DU Dr DAVIS.

[illegible]

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, Seuls agents pour le Sud, Rue de Chartres, Nos 21 et 151. 8 oct—6f

Le navire *Mount Vernon*, capitaine Dunn, venant de Marseille, est en déchargement dans le second district.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours seront envoyées dans le magasin public aux frais et risques des consignataires.

EUG. ROCHEREAU & Co, 16 & 18, rue St-Louis. 8oct—6f

FROMAGE—Fait grande de première qualité, Gruyère, Tête de mort et Limbourg, en magasin et à vendre par DUNTZE & Co, Rue Royale et Conti.

LIQUEURS de Marie Brizard & Roger—30 caisses assorties en magasin et à vendre par DUNTZE & Co, Rue Royale & Conti.

EN débarquement du navire Athena, de Bordeaux [illegible] de barriques vin rouge. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

Changement de Domicile.

LES soussignés préviennent le public qu'ils ont transféré leur magasin, du No 77 rue de la Vieille Levée au No 15 rue Conti, entre Chartres et Levée.

FAURES & NORMAN

Changement de domicile.

LOUIS PAGE, [illegible] au No 108, rue Royale, au [illegible] entre Bienville et Conti.

Avis.

ON demande une bonne COUTURIÈRE sachant le français, pour le novembre prochain. [illegible]

ATTENTION.
VENTE A TERME.

Bottes, Souliers, Brodequins, Marteaux et Marchandises sèches.

L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente à termes de Bottes, Souliers, Brodequins, Manteaux et Marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de E. Boyer & Co Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée. Conditions—Au-dessus de $100, 90 jours de crédit.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente publique de ce jour à l'encan, par Bernard Turpin, d'un assortiment très important et varié, d'Eaux-de-vie françaises, Vins en futailles et en caisses, Sardines, Huile d'olive, etc., ce qui est aura lieu aujourd'hui 10 heures, au magasin des importateurs MM C. Cavaroc & Co, No 146 (ancien 144) rue Royale. Pour les conditions et les détails, voir les catalogues. Les vins fins et les vins de dessert en caisses et en barriques, de même que les meilleures marques de cognac seront offerts en vente aujourd'hui.

Tapis anglais et de velours, tapis de Bruxelles, lé[illegible] de cheminée, rideaux, couvertures de table, [illegible], etc.—Vincent & Co vendent, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane No 16, des tapis riches importés directement. L'attention particulière des acheteurs est appelée sur cette vente.

Francis Fernandez vend, ce matin, à 10 heures, à ses magasins d'encan, encoignure des rues St-Louis et Chartres, des pardessus et des jupons de dernier genre, des chemises hickory, des souliers, des bottes, des bobines, etc. L'attention du commerce est appelée sur cette vente spéciale.

AMUSEMENTS.

THÉATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 14 octobre 1860.

Troisième représentation extraordinaire donnée par les AMATEURS, avec le concours de M. Dietrich, Mlles Montagnac, Florentine, Mathilde.—FRANCE et ESPAGNE, drame en 4 actes, de M. L. F. Canonge.—LE PHILOSE CHAMPENOIS, vaudeville en 1 acte. Prix des places.—Parquets, Loges de Premières et de [illegible] $1; Baignoires, 75 cents; Parterre, 50 cents; Troisièmes, 25 cents. 11oct

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

La fameuse troupe des artistes MENESTRELS DE RUMSEY ET NEWCOMB MERCREDI ET VENDREDI, 11 et 12 octobre.—CHANSONS NOUVELLES, DANSES EXTRAORDINAIRES, PIÈCES COMIQUES, &c. pour toute la troupe. COQUETTE—Duo [illegible] Fleurs de DIXIE'S LAND.

ADMISSION, 50 cts; enfants et domestiques, 25 cts, les concerts à midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie. Le samedi, les portes s'ouvriront à 11 heures et un quart et le rideau se lève à midi et un quart.

N. B.—Les représentations de samedi dans la journée, n'auront plus lieu jusqu'à nouvel ordre. 11 oct

Ouverture de la saison des BALS.

Premier Grand Bal Paré des Citoyens et des Pompiers.—Pour être donné par LA COMPAGNIE DE POMPIERS D'ORLEANS No 21, à Odd Fellows' Hall, SAMEDI SOIR, 10 novembre 1860.

—Directeurs—

J. T. Medrice,	Th. Fisher,	Webster Long,
A. Bellonger,	Th. Bradbury,	P. O'Keefe,
F. T. Beech, Jr.,	L. F. Rochwell,	E. Monroe,
J. Foster,	J. Gibney,	E. Ardeville,
L. Power,	R. Leggett,	A. Sambola,
R. Boyd,	J. T. Macvicker,	Ph. McCabe,
A. Richard,	W. Marks,	A. Mondelli, Jr.
P. Geter,	G. Tierney,	Ch. Gillman,
Ch. Madden,	G. Lelatinger,	W. D. Rickarby,
M. Carroll,	A. A. Lopeorme,	Chs. Everbade.

Comité d'arrangements.

A. Mondelli, G. Dole, T. Zellert, L. V. Feeg, H. Dagno, Ph. Hoffman, F. Gruner.

Commissaires de la salle, comité de réception.

J. Boggs, A. Sambola, L. Mason, F. Schneider, A. Mondelli, Jr, G. Dole, F. Gruner.

Pour les billets d'invitation pour dames, s'adresser au comité d'arrangements. Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. Prix du billet, $1 50. 10 oct

Bureau de Santé.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1860.

LE conseil de santé, tenu hier soir, a adopté la résolution suivante et ordonné sa publication.—Attendu que des preuves satisfaisantes ont été reçues par le conseil que la fièvre jaune a cessé dans le port de la Havane, il est résolu: Qu'à partir et après la publication de cette résolution, les ordonnances du gouverneur et du bureau de santé, décrétant la quarantaine, sont suspendues. 11 oct

A vendre,

UNE machine avec son manège, pour la fabrication du chocolat, et une autre plus petite, ainsi que ses moules et accessoires. A vendre chez Adam, rue Conti, entre Levée et Chartres. 11oct—1f

A Louer,

Une bonne et agréable maison, au coin des rues Hôpital et Dorbigny, ayant vue sur un vaste et magnifique jardin. S'adresser au jardin, au coin Bayou et Dorbigny. 11 oct

A LOUER A BAIL,

Pour deux ans ou davantage, une excellente résidence, située dans la meilleure partie du Quatrième District, à l'encoignure des rues Camp et Third, avec dépendances et autres agréments.

Un magnifique piano Erard à queue, deux voitures en parfait état, une paire de chevaux doux et bien dressés et une belle jument de selle sont à vendre. On peut les voir tous les matins. Pour les conditions et les détails, s'adresser à BERNARD KOCK, Rue Carondelet, No 53. 11 oct

A Louer.

Dans la rue du Canal, No 121, à côté du nouveau magasin de Giquel & Jamison, quatre grandes chambres et une petite chambre y attenant, au deuxième, convenables pour un bureau ou pour une famille. On peut avoir une cuisine avec ces chambres qui sont du côté de l'ombre, dans une des plus belles rues de la ville. S'adresser sur les lieux. 11oct—1m

ON DEMANDE

UN jeune homme de 15 à 16 ans pour travailler dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à TURCOTTE & BLANCAND, Encoignure Ste-Anne et Chartres. 11 oct

Demande de place.

UN jeune homme énergique et industrieux demande un emploi. Il est expert en tenue des livres, actif et promet comme correspondant et ne craint pas l'ouvrage. Il parle et écrit parfaitement le français, l'anglais et l'allemand. Quelqu'un qui aurait besoin d'une personne de ce genre, soit dans une maison commerciale ou comme précepteur, [illegible] à Z. Y. au bureau de ce journal. 11 oct—3f

Modiste.

ON a besoin d'une excellente modiste à qui il sera payé un salaire libéral. Ne s'adresser qu'autant que l'on a le talent nécessaire, à Mme TURNER, 107 et 109, Canal. 11 oct—1f

Demande de Modistes.

ON demande plusieurs modistes en chapeaux. S'adresser chez Mme Fabre, encoignure Hôpital et Chartres. 11 oct—3f

Dissolution de Société.

LA société qui existait entre les soussignés pour le commerce des matériaux, a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord. John Gillon continue les affaires pour son propre compte et se charge de toutes les obligations de la société.

JOHN GILLON. JAMES MULLEN.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1860. 11 oct 1f

Avis au Public.

JE soussigné déclare n'avoir jamais appartenu au parti démocratie, et par conséquent je déclare ne pas être candidat d'un club en faveur de Breckinridge et Lane, tel qu'il a été annoncé dans le *Courrier* du 10 octobre.

Nlle-Orléans, 11 octobre 1860. Wm. ANDRY. 11oct

Mantelets en soie, de Paris.

Reçu tout récemment

Un autre choix de ces

Jolis Mantelets de soie noire, $5 00 et 50 la pièce, valant $12 00 et $15.

C'est le plus bel assortiment de Nouveaux genres de Paris,

Qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans à des PRIX SEMBLABLES.

Ouverture de Nouveaux Genres de Paris, en Paletots, Mantelets, Burnous, Pelisses, &c., de soie noire, de $12 00 à $20 00, valant de $30 00 à $40.

Manteaux de drap noir et en couleur, Zouaves, Redoutes, Paletots. Et autres nouvelles formes, De $5 00 à $20 00, valant de $10 00 à $35 00.

MANTELETS, PELISSES, BURNOUS, PALETOTS, ZOUAVES, &c, élégants de velours soie noire, des coupes les plus fashionables, partis actuellement à Paris, de $20 00 à $60 pièce.

Exposition

DES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE PARIS, En Pelisses, Paletots, Manteaux, Burnous, Arabes, &c. de soie noire extra riche et très épaisse ET D'UNE TRES GRANDE ELEGANCE.

John Todd,

11 oct—3 rue de Chartres Nos 12 et 14

FUSILS FRANÇAIS.

Agence des Fusils de Perlet,

Chez A. TIGNIERES, Armurier, 48, rue St Louis.

REÇU par le navire Raddeo, du Havre, un premier envoi de fusils, genre Lefaucheux, du prix de $15 jusqu'à $100. Comme solidité, élégance de forme et durée, ces fusils sont infiniment supérieurs aux fusils anglais, et comme prix, cinquante pour cent meilleur marché.

Les canons particulièrement sont reçus tous nos soins, l'intérieur et l'extérieur sont d'une exécution parfaite, et exempts des défauts qui existent dans le soudage.

Pour la portée, les amateurs pourront les essayer à volonté, avant de les retirer de l'établissement.

Fournitures de chasse, pistolets, carabines, et réparations d'armes en tous genres. 11 oct

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,

124, rue du Canal,

PRÈS DE LA STATUE DE CLAY.

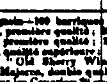

Afin de satisfaire sa nombreuse clientèle, a transporté son cabinet de dentiste dans une maison plus commode et d'une situation plus centrale.

Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 11 oct

NEUFCHATELS! NEUFCHATELS!—En magasin 50 douzaines Neufchâtels du navire Bamberg, à vendre par CAMILLE LACOSTE, No 200, enc. Royale et Dumaine. 11 oct

EN débarquement du navire Mount Vernon, arrivé de Marseille,—100 barriques Vin rouge de Mignelite très sucré, première qualité, à vendre par PABLO GELPI & Co, 209, rue Vieille Levée. 11oct

EN magasin—100 barriques Vin de Catalogne, très corsé, première qualité; 50 pipes Vin de Catalogne, très corsé, première qualité; 20 1/4 pipes Vin d'Oporto, très vieux, qualité supérieure; 20 1/4 pipes Vin Madère; 10 1/4 pipes Old Sherry Wine, qualité supérieure; 10 1/4 pipes Malaga, qualité supérieure; 40 barils grains pour les Canaries; 20 grosses Cartes espagnoles à jouer; 500 rames Papier à Cigarettes; 20 barriques Vin St-Vicente, vieux, qualité supérieure; à vendre par PABLO GELPI & Co., 209, rue Vieille Levée. 11oct

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par B. TROISOROS, 28 rue du Dom[illegible]. 11oct

SUCRE Havane—116 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement du navire W. H. Prescott. [illegible] 11oct B. TROISOROS, 76, rue de la Douane.

CIGARES—[illegible] cigares des marques suivantes: Washington, Meridiana, El Aclerto, La Fé, Independencia, Neptuno, Prince of Wales, la Rosa, [illegible] et plusieurs autres, actuellement en débarquement du navire W. H. Prescott, de la Havane, à vendre par BORNIO & BROTHER, 34, rue Gravier.

ABSINTHE SUISSE—150 caisses absinthe de 1 qualité, H. Pernod, en magasin.

CHAMPAGNE—50 caisses [illegible] de pts de bonne qualité.

HUILE DE LIN—En boucauts et en barils.

THE—300 colis de thé noir et vert de bonne qualité.

MUSCADE ET INDIGO—En magasin.

CHANDELLES PATENTÉES DE JUDD—100 boîtes de chandelles patentées de Judd en carton, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 39 Vieille Levée. 8oct

DEMANDE.

ON demande à acheter plusieurs esclaves, de l'âge de dix jusqu'à trente-cinq ans, pour la ville ou la campagne. S'adresser rue de la Douane, No 103, à Duruy, courtier. [illegible]

AMIDON—100 boîtes amidon perlé, pure et Quinze, pour [illegible] à vendre par F. J. MARY & Co. 20 sept

UNION GUARD.

Les UNION GUARD des différents districts de la ville, se réuniront CE SOIR 11 octobre, à 7 heures et demie, à la salle des Odd-Fellows. MM. Read & Jones harangueront le meeting.

Toutes les personnes en faveur de BELL & EVERETT sont priées d'y assister et les dames y sont tout particulièrement et respectueusement invitées, tous les fauteuils des premiers rangs étant spécialement réservés pour elles.

A. MAZUREAU, Président.

11 oct—1 J. H. FROBUS, Secrétaire.

Union Guard du 9e Ward.

Vous vous réunirez CE SOIR, JEUDI, au lieu ordinaire de vos réunions, à 7 heures, pour vous joindre à la procession du Club des 7e et 9e Wards, qui aura lieu à l'occasion d'une bannière qui leur est offerte par les dames.

Par ordre, LOUIS POWER, Secrétaire. 11 oct—1

UNION GUARD.

Septième et Huitième Ward—3me District.

TRUE AN EVER.

Vous vous réunirez JEUDI SOIR, 11 octobre 1860, à 7 heures, au lieu ordinaire de réunion, pour former une procession et recevoir la bannière et joindre la procession. [illegible] Ward, 3me District.

Les membres des autres clubs sont respectueusement invités à participer à la dite procession.

Par ordre du président, AUG. DUQUERCRON.

LOUIS POWERS, Secrétaire.

ORDRE DE MARCHE:

Du club enseigne Grande Hommes et Champs Elysées, après avoir reçu la bannière, la procession passera par les rues Royale, Bourbon, Mandeville, Histoire, Colombus, Bons Enfants, Esplanade, Claiborne, Avenue St-Bernard, Bons Enfants, Français, Moreau, Champs Elysées, Levée, Louisa, Grands Hommes, où la procession sera terminée.

Par ordre du Président, AUG. DUQUERCRON.

LOUIS POWERS, Secrétaire. 11oct

ATTENTION!!
Young Douglas Guard du 6me ward 2e District.

Vous êtes par la présente notifiés de vous réunir à la salle du Club du 6me Ward, rue St Philippe, entre Royale et Bourbon, JEUDI SOIR le 11 OCTOBRE, à 7 heures de demie, pour traiter d'affaires de la plus grande importance. On compte sur votre ponctualité. Tous ceux qui sont en faveur de DOUGLAS ET JOHNSON et qui désirent devenir membres des Young Douglas Guard, sont priés d'y assister.

Par ordre du président.

11 oct—1 HENRI W. ENTZMINGER Jr. Secrétaire pro tem.

POUR LA TOUSSAINT.

Grande exposition d'ornements pour tombeaux.

A vendre en gros et en détail, aux prix les plus élevés.

Chez O. LELIEVRE & Co,

174, rue Royale (ancien 210).

UN magnifique assortiment de couronnes en immortelles; en velours; en feutre; en perles; en chenilles; en crêpe; en plumes; de guirlandes composées des plus belles fleurs; de fleurs pour jardinières; d'urbaines et bouquets des plus variés; d'appréciables tous les fleurs; de croix en perles, en velours et en immortelles.

Un choix immense de corbeilles et vases blanc. Une variété infinie de vases, formes antiques, de [illegible] de potiches formes antiques, de meilleur goût; de jardinières et corbeilles rustiques, nouveaux genres, &c. 11 oct

Société Alsacienne de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LES officiers et les membres de cette association sont informés qu'une assemblée générale aura lieu jeudi, 11 courant, à 7½ heures du soir, au No 28, rue d'Orléans.

Des affaires de haute importance seront traitées.

Par ordre du président. Le secrétaire,

J. B. SENENTZ. PH. MOMMELL. 9oct—2

Professeur de Musique.

ON a besoin d'une dame bien recommandée pour enseigner la musique et la langue dans une habitation de l'île de Cuba. Il lui sera donné un bon salaire. S'adresser à M. L. F. Fenetail, au coin des rues St Pierre et Bourgogne. 10oct—3f

Un dentiste demande à louer

UN rez-de-chaussée ou un premier, entre Chartres Canal, Bourbon et Toulouse. S'adresser à l'Hôtel d'Orléans, chambre No 9. 10oct—3

No 137, rue du Canal.

U. LAROUSSINI & Co

Ouverture, LUNDI, 1er octobre

1,500 burnous, manteaux et mantelets du dernier genre, soit pour dames et enfants, de $4 50 à $75 00.

Les dames trouveront que ses marchandises sont à meilleur marché qu'on les ait jamais offertes sur place.

Mantelets pour enfants à $1 50

do de dames de $4 50 à $25

Burnous de $12 00 à $75 00

U. LAROUSSINI & Co,

1er oct No 137, rue du Canal, bâtisse Touro.

A. CHOL,

RUE ROYALE, ENC. TOULOUSE.

GRAND DEBALLAGE

de Romans à 35 cents le vol.

PRIX REDUIT A

30 cents en prenant 10 volumes au choix.

Tous les ouvrages de MM. Dumas père et fils, G. Sand, P. Féval, F. Soulié, Méry, Comtesse Dash, Sarvedra, Murger, &c. &c.

COLLECTION COMPLETE DES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES.

5000 PIECES DE THEATRE A 10 CENTS CHAQUE, au choix. 9oct—3f

Changement de local.

GIQUEL & JAMISON

Annoncent à leurs amis et au public, qu'ils ouvriront leur NOUVEAU MAGASIN

RUE DU CANAL, No 126,

MARDI, 16 *du courant*.

Ils fermeront celui qu'ils occupent actuellement à partir de vendredi, 12 du courant, pour cause de déménagement. 9 oct—6f

AVIS.

A. SAULET,

Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane,

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. Les personnes qui auraient besoin de faire leurs achats, trouveront leur intérêt à visiter son magnifique assortiment avant de faire emplette ailleurs.

A. SAULET, rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane. 9oct—6f

LUNDI PROCHAIN, 15 OCTOBRE,

Mme G. BOYER reprendra ses CLASSES DE SOLFÉGE pour l'instruction des enfants qui n'ont aucune connaissance des principes de la musique. Les après-midis à 4½ ($3 par mois.) 8oct—3

Perdus ou égarés.

DEUX billets hypothécaires tirés par R. A. PRESCOTT, à son propre ordre, endossés par lui, pour la somme de douze cent soixante-cinq piastres chacun, à 6 et 12 mois de date, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et 8 pour cent après l'échéance. Le public est prévenu de ne pas négocier les dits billets car le paiement en a été arrêté. 9 oct—3

Café à vendre,

LE JACKSON HOUSE, situé à l'encoignure des rues Calliope et Clara, en face du dépôt du chemin de fer de Jackson. Il y a dans l'établissement des chambres confortables pour recevoir les personnes qui arrivent par le chemin de fer. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 9oct—6f

$100 DE RECOMPENSE.

Partie marronne l'esclave AIMEE, griffonne âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds environ, dents courtes et écartées. Elle appartenait anciennement à Mme Melville Toombs et tout dernièrement à M. G. Durel.

La récompense sera payée, au No 49, rue de Chartres sur [illegible] sur la geôle. 8oct—6f

AVIS.

MESSIEURS les Docteurs FORMENTO, père et fils, ont transféré leur domicile à leur ancienne résidence, rue Bienville, 133, entre Dauphine et Bourgogne.

Consultations de 1 à 3 heures. 8oct—1m

AVIS.

JE préviens le public que j'ai notifié ce jour mon associé Chs. Leighton que j'entendais ne plus demeurer associé avec lui, et que je dissolvais, par conséquent, à compter du présent jour, la société formée entre nous le 15 février dernier pour l'exploitation de l'établissement situé à l'encoignure St Charles et Canal. Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1860.

6 oct—6f JAMES A. BLANC.

AVIS.

JE préviens le public en général que je ne paierai aucune dette contractée par ma femme sans mon consentement.

Nlle-Orléans, le 6 octobre 1860. PASCAL SEMPE. 6 oct—6f

UN jeune homme connaissant le marché de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à une bonne maison d'importation pour y être employé soit à la vente, ou comme commis. Il est au courant [illegible] français et en anglais ou à la tenue des livres et à la correspondance de la maison.

Il fournira les recommandations désirables. S'adresser à la lettre L. 31. 6oct—6f

LE Docteur TRUDEAU a transféré son domicile du No 186, rue du Canal, au No 126, même rue. Heures des consultations de midi à 2 heures. 6oct—1m

No 145 et 147, RUE DAUPHINE.

MME MARIE CELESTE offre à MM. les habitants et leurs familles des logements grandioses et plus nombreux que ceux de l'année précédente. Les personnes qui l'honoreront de leur présence ne se trouveront [illegible] Elles ne trouveront difficilement ailleurs pour le service intérieur comme pour les prix.

Mme Marie Celeste, rue Dauphine No 145 et 147, donnera les meilleures références, pour appuyer la conduite. [illegible]

TAPIS. TAPIS.

BODET & GUEYDAN,

OFFRENT à vendre à GRAND RABAIS, un lot de TAPIS de tous genres, provenant des encans de New-York, ainsi qu'un grand assortiment de DEVANTS DE CHEMINÉES, PAILLASSONS, Tapis de Table, [illegible] de toutes grandeurs, &c. &c.

BODET & GUEYDAN,

Maison Rouge, No 1, entre les deux marchés, le plus près du marché aux légumes. [illegible]

DÉMOCRATIE NATIONALE.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans.

POUR PRÉSIDENT: STEPHEN A. DOUGLAS, DE L'ILLINOIS.

POUR VICE-PRÉSIDENT: HERSCHEL V. JOHNSON, DE LA GÉORGIE.

Electeurs présidentiels:

Premier District—Col. MAUNSEL WHITE, Plaquemines, Electeur.

CH. BIENVENU, St-Bernard, Substitut.

Deuxième District—PIERRE SOULÉ, Orléans, Electeur.

W. G. MULLEN, Orléans, Substitut.

Troisième District—GUSTAVE LEROY, Jefferson, Electeur.

DESIRÉ LEBLANC, Assomption, Substitut.

Quatrième District—J. DUNCAN STUART, Est Bâton-Rouge, Electeur.

W. F. KERNAN, Est-Feliciana, Substitut.

Cinquième District—Hon. JOSHUA BAKER, Ste-Marie, Electeur.

W. W. WHITTINGTON, Rapides, Substitut.

Sixième District—Col. R. D. COLEMAN, Madison, Electeur.

J. M. T. RICHARDSON, Morehouse, Substitut.

Par ordre du Comité Exécutif pour l'Etat de la Louisiane. G. W. MUNDAY, président.

Geo. A. FOSDICK, vice-président.

LOUIS DUFAU, secrétaire.

15 sept—ap 6 p.

Glace à bon marché.

PAR suite de la grande quantité de glace sur place et attendue, les soussignés commenceront aux dépôts de Glace Commerce, Poydras, Chartres, Chemin de fer et Esplanade, à partir du 20 octobre, la vente à cinquante cents les 100 livres. Les quantités de glace de 100 livres et au-dessus, seront délivrées sans frais, et en quantités au-dessous d'un boisseau, par tonneaux, livrées au même prix.

H. DOWNEY, J. LUCHTZ, F. M. JACOBS, T. SHEERIN. 4oct—1m

Office du bureau de santé.

Nouvelle-Orléans, ce 5 octobre 1860.

A une assemblée du bureau de Santé, tenue le 3 du courant, le secrétaire a été requis de publier, dans plusieurs journaux de la ville, l'ordonnance municipale qui suit, savoir:

"ORDONNANCE 133. Qu'aucun gardien de cimetière dans les limites de la ville, ne recevra ou n'enterrera aucun corps, à moins que les porteurs ne lui remettent un certificat de médecin licencié, ou du magistrat, ou d'un coroner, contenant un état spécifiant, aussi exactement que possible le nom, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la date et la couleur, la location de la maison, où l'endroit d'où le corps a été pris pour être enterré, donnant le nom du propriétaire ou du locataire de la maison où la mort a eu lieu, la rue et le numéro où la dite maison est située, et s'il y a en pareil cas, une description aussi exacte que possible de la situation de la maison; et le gardien d'un cimetière quelconque refuse ou néglige de se conformer aux prescriptions de cet article, il sera condamné à une amende de $ 50 pour chaque violation."

GEORGE Wm. DIRMEYER, Secrétaire du bureau de santé. 5oct—6f

Externat de jeunes Demoiselles

Dirigé par Mme JULES GOUGUET.

Rue Royale, près l'encoignure St Pierre No 99, au premier.

MADAME JULES GOUGUET, qui possède une longue expérience dans l'enseignement, vient d'ouvrir, à partir du 1er octobre 1860, à l'adresse ci-dessus, un Externat dans lequel elle enseigne l'anglais, le français, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la musique (piano et chant), les ouvrages d'aiguille et enfin, tous les éléments indispensables à une bonne et solide éducation. Persuadée que sans l'éducation du cœur, l'éducation de l'esprit n'est jamais féconde et devient même un péril, la directrice fera tous ses efforts pour former le cœur et l'esprit des Elèves qu'on voudra bien lui confier.

P. S.—On peut se procurer des prospectus à l'établissement, ou aux librairies de MM. A. Chol et Lelièvre, rue Royale. 5oct—1m

Une Modiste.

ON demande UNE MODISTE CAPABLE pour aller dans une ville située sur le Mississipi, on donnera de bons gages et un emploi permanent. S'adresser à J. DERRES, Jr., 5oct—6f 48, rue de Chartres.

MAÇONS.

ON a besoin de cinq bons maçons pour travailler sur une habitation du Bayou Lafourche. S'adresser à A. BROUSSEAU & CO, 19, rue de Chartres. 5oct—1f

Couvertes! Couvertes!

REÇU par les derniers arrivages d'Europe quarante balles de couvertes françaises de 3 ¼ points et 8¼ livres venant de la célèbre manufacture de T Granier et Co, de Montpellier. A vendre par TURCOTTE & BLANCAND, 3 oct 92, rue Canal.

AVIS.

DEPUIS le 1er août dernier, MM. C. W. MEHLDAU et CHARLES T. DUGAZON sont intéressés dans les affaires de notre maison et chargés de notre procuration.

Nlle-Orléans le 25 septembre 1860. EUG. ROCHEREAU & Co 30 sept—1m

MANTEAUX,

MANTELETS, BURNOUS.

THEO DANZIGER

Nos 228 et 230, Rue Royale,

Enc. St-Philippe,

ANNONCE à ses amis et à sa clientèle qu'il a fait l'ouverture d'un grand assortiment de MANTEAUX et MANTELETS en drap, soie et velours, et du dernier genre. 3sept

VETEMENTS A LA MODE
d'automne et d'hiver.

LEVITES en drap et casimir noir et couleur.

Paletots do do do

Pardessus sacs et à taille do do do

Gilets en soie, velours, satin et casimir.

Pantalons en casimir noir et couleur.

do en satinet do do.

Chapeaux feutre français gris et noir.

do do do Jérome double soie.

do do do Magenta.

do fourrure Malakoff.

—Aussi—

Un grand assortiment de lingerie.

CRAMON & BAZY,

306, Vieille-Levée, près l'encoignure St-Philippe. 8oct—1m

Ornements pour Tombeaux.

MICHON & DESPORTES,

Nouvelle-Orléans, rue Royale, 166.

Paris: Passage des Petites-Ecuries, No 5.

Cette MAISON, si connue pour l'extrême modicité de ses prix, vient de recevoir un IMMENSE ASSORTIMENT DE COURONNES, CROIX, FLEURS, MEDAILLONS et autres ornements pour tombeaux.

1,000 couronnes de perles, avec ou sans inscriptions.

500 Croix

300 Guirlandes de perles et de fleurs.

300 Couronnes de Paris, avec inscriptions anglaises.

300 — d'immortelles, avec ou sans inscriptions.

200 — de mousse, avec pensées.

200 — de pensées.

300 — de velours et argent.

300 — de chenilles, avec ou sans inscriptions.

200 — de plumes, couleurs variées.

300 — de feutre imperméable.

300 — de fleurs blanches, bleues et lilas.

300 douzaines de pensées, pour couronnes.

300 paires de bouquets blancs, noirs, bleus et blancs.

200 paires de vases blancs, violets et noirs, avec ombrelles.

2,000 médaillons assortis de couleurs et d'emblèmes.

20 rames de papier noir glacé.

300 bottes d'immortelles.

Jamais cette maison n'avait eu à offrir un aussi magnifique assortiment que celui qu'elle vient de mettre en vente. 27 sep—1m

ON DEMANDE

UNE BONNE GARDIENNE, parlant français, pour prendre soin de deux petits enfants.

S'adresser à L. W. LYONS, 30sept Enc. St-Charles et Commune

Charbon! Charbon!!

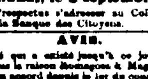

Charbons Pittsburgh, Anthracite et Cannell de Liverpool, à vendre aux plus bas prix du marché, par P. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 36, entre Douane et Bienville. 3 oct—3m.

COLLEGE

Rue Dryades, entre Clio et Erato,

Dirigé par Charles Lavender.

M. LAVENDER a l'honneur d'annoncer aux familles et à ses élèves que la réouverture des classes aura lieu

Lundi, le 3 septembre.

Pour les Prospectus s'adresser au Collège ou à M. Cammack à la Banque des Citoyens. 31 août—3m

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant.

F. Romagosa continuera le même genre d'affaires, en son nom et pour son propre compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par nous et par F. Romagosa sont révoquées.

F. ROMAGOSA, JAYME MAGI.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1860. [illegible]

Bouteilles! Bouteilles!

250 paniers de 100 bouteilles chaque. En magasin et à vendre par A. CARRIERE & Co, 11sept 27, Vieille-Levée.

Chemin de fer Illinois Central.

DEUX convois partent du Caire tous les jours, le matin et le soir, à l'arrivée des convois de la Nlle-Orléans, et se relient directement avec toutes les lignes de l'Est et de l'Ouest.

Pour arriver à New-York.........3 jours et 6 heures.

do Boston.............3 jours et 12 heures.

Pour les tickets (pour tout le voyage) et les informations, s'adresser au bureau du G. C. du fer de la N. O. J. et du M., rue du Camp, No 113, et au bureau de la ligne du chemin de fer, rue du Camp, No 51.

W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers, à Chicago.

W. R. ARTHUR, Surintendant général à Chicago.

S. F. LONGLEY, Agent général au Sud, N. O. 8oct

ENTREPOT DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 19.

NOUS recevons constamment de nouveaux tapis à ajouter à notre grand assortiment, tels que Médaillon, Wilton, velours, Tapis de Bruxelles, 3 plis, &c. &c. Toile cirée de toutes les largeurs, de toutes les couleurs et de tous les prix.

Couvertures de tables et de pianos.

Des grandes variétés d'abat jour, gants, &c.

Nous offrons le tout aux PRIX COURANTS du marché.

6 oct—6f A. BROUSSEAU & Co.

VIN ROUGE ET VIN BLANC—

300 caisses vin rouge bon ordinaire;

200 do vin blanc do do

En débarquement de la barque Lizzie Boggs arrivée de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE. 10 sept Nos 31 et 33 rue Gravier

Maison Meublée.

198.........RUE ROYALE.........198

ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.

MME F. PRATS annonce respectueusement qu'elle vient d'ouvrir une maison meublée, avec pension bourgeoise, des personnes qui trouveront chez elle une excellente cuisine française et une cave bien montée.

MM. les habitants pourront louer des chambres au jour ou à la semaine, et ils auront la faculté de se faire servir chez eux ou de prendre pension au dehors s'ils préfèrent. Mme Prats, expérimentée dans ce genre de commerce et ayant déjà tenu une maison de ce genre, ne négligera rien pour satisfaire ses hôtes et les pensionnaires.

Ticket National de l'Union.

POUR PRÉSIDENT: JOHN BELL, du Tennessee.

POUR VICE-PRÉSIDENT: EDWARD EVERETT, du Massachusetts.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral.

RIVIERE GARDERE, de St-Bernard, électeur.

G. Du FERRIET, d'Orléans, substitut.

Deuxième District Electoral.

L'HON. RANDELL HUNT, de la N. Orl. électeur.

JULES LAVERGNE, de la Nlle-Orléans, substitut.

Troisième District Electoral.

CHRISTIAN ROSELIUS, de Jefferson, électeur.

DUNCAN S. CAGE, de Terrebonne, substitut.

Quatrième District Electoral.

J. O. FUQUA, d'Est-Feliciana, électeur.

H. M. FAVROT, d'Ouest Bâton-Rouge, substitut.

Cinquième District Electoral.

THOMAS H. LEWIS, d'Opelousas, électeur.

VALSIN FOURNET, de St-Martin, substitut.

Sixième District Electoral.

JOHN RAY, d'Ouachita électeur.

L'HON. B. L. HODGE, de Caddo, substitut.

Chaque votant donne son vote pour SIX ELECTEURS dont chacun doit résider dans un District séparé. 15aout—antéov

QUARTIER GENERAL

Comité Exécutif d'Etat.

Parti Constitutionnel de l'Union.

8 août 1860.

DES MASS MEETINGS auront lieu comme suit, dans toute la ville, avant l'élection présidentielle:

3me District—Place Washington, mercredi, 17 oct.

Rive droite (Alger) samedi, 27 octobre.

1er District—A la station de Clay (rue du Canal), lundi, 5 novembre.

Des orateurs distingués harangueront ces assemblées. Les différents clubs attachés au Parti Constitutionnel de l'Union ou BELL et EVERETT et le public en général, sans distinction de parti, sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre du comité, M. MUSSON, Président,

THOS CURRY, Secrétaire. 9 sept—3m

UNION GUARD.

DEUXIEME DISTRICT.

Ce club se réunit tous les VENDREDIS SOIR, à 7 heures et demie dans la salle du bal D'ORLEANS, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Tous ceux qui sont favorables à l'élection de JOHN BELL à la présidence et d'EDWARD EVERETT à la vice-présidence, sont invités à assister aux séances et à se joindre au club.

Par ordre, R. B. HUBBARD, Secrétaire. 22 août

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES DU 2e DISTRICT.

Bureau du secrétaire.

AUX ENTREPRENEURS.

UN plan et le cahier des charges d'une maison d'école qui doit être bâtie dans le Deuxième District sont déposés à ce bureau et peuvent y être examinés. On recevra des propositions scellées jusqu'au 17 du courant.

AUG. CASSARD, secrétaire. 1er octobre—15

TAXES D'ETAT.—Avis aux Contribuables.

LES tableaux d'amendement du Premier, Deuxième et Troisième Districts représentatifs (Premier District municipal) seront exhibés pour être examinés et rectifiés, dans la chambre No 18, au City Hall, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

W. EMERSON, 29 sept—30f Recorder.

TAXES D'ETAT.

Avis aux Contribuables.

LES Tableaux d'Amendements du 7eme, 8eme et 9eme Wards (Troisième District) seront exhibés pour être examinés et rectifiés, dans l'office du Recorder, rue des Champs Elysées, près de l'encoignure Grands Hommes, pendant trente jours, à partir du 1er octobre 1860, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WEBSTER LONG, 1er oct—30 Recorder du 3me District

AVIS AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIEME DISTRICT.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tableaux d'amendement d'Etat de 1860 sont maintenant en ma possession. Toutes les personnes qui s'y croiraient lésées pourront [illegible] à partir du 1er octobre.

ANATOLE BLACHE, 1er oct—30 Recorder du Deuxième District.

Avis aux contribuables de la Ville.

LE Board de Surintendants d'Amendements se rencontrera au City Hall, chambre 18, à midi les lundis, les 15, 22 et 29 octobre 1860 et le 5 novembre suivant, pour examiner les livres des Assesseurs et pour recevoir les demandes des personnes qui croient que leurs propriétés ont été trop élevées [illegible].

Le soussigné se trouvera, tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, dans la susdite chambre pour [illegible].

JAS A WATKINS, Secrétaire du Bureau des Surintendants d'Amendement.

Nlle-Orléans, 26 août 1860. 29sept—30

PREMIER ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte, savoir:

Total des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$ 531,551 41
Primes sur les risques d'incendie	289,953 61	
Primes sur les risques des mers	174,946 29	
Primes sur les risques des rivières	67,065 62	
		531,551 41
En moins, primes sur les risques non expirés le 30 sept. 1860	65,357 30	
Primes remboursées	5,561 66	
		72,418 96
Montant des primes		$459,412 55
Pertes payées dans le même période:		
Sur les risques d'incendie	156,721 49	
Sur les risques des mers	201,712 56	
Sur les risques des rivières	12,549 27	
	306,483 32	
Quinze pour cent remboursé	2,577 90	
Réassurances, frais, &c	46,694 55	
		351,375 77
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 septembre 1860		$108,037 88
Montant des primes comme ci-dessus		459,412 55
En moins—primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		15,512 80
Montant participant au bénéfice		$443,899 [illegible]
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Billets à ordre échus, dus pour primes		$ 21,702 19
Du pour primes, en voie de perception		40,080 11
Placé, en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant dû		62,000 00
Placés en billets garantis par des actions de banque		45,200 00
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle		1,430 00
En caisse		12,281 76
Reste de billets de souscription		231,376 97
Total de l'actif		$[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Qu'en ce souviendra que le 3 octobre 1860, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, se sont présentés J. Tuyes, président et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES DE LA NLLE ORLEANS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie sincère prise sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, président.

J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermentés et signé par devant moi, ce 3 octobre 1860.

ARTHUR SAUCIER, Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Le 6 du courant à une assemblée des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT POUR CENT (20 pour cent) sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 septembre 1860 et il sera émis des certificats pour ledit dividende à partir du 1er novembre prochain. Il a été également résolu, conformément à l'article 14 de la charte, de payer en argent, à partir du 15 courant, aux souscripteurs primitifs, un intérêt de 6 pour cent l'an sur les primes qu'ils ont payées et portées à leur crédit sur leurs billets de souscription.

J. TUYES, président.

J. W. HINCKS, secrétaire.

Directeurs:

Alphonse Miltenberger,	A. Rochereau,
G. W. Babcock,	J. M. Besançon,
O. Lauve,	L. Millaudon,
S. M. Darby,	G. Schmidt,
J. B. Gribble,	P. A. Noblom,
A. Reichard,	J. Tuyes.

10 oct—1 an, les 30 pr. j. de oct.

ACADEMIE.

122, rue Canal, entre Dauphine et Bourgogne.

NOUS rappelons aux parents et aux élèves que l'ouverture des classes aura lieu lundi, premier octobre. Le cours de comptabilité dans lequel on ne se bornera pas à la pure théorie, mais bien à la pratique, commencera le même jour.

Les élèves peuvent se faire inscrire immédiatement. 3sept—15

ÉCOLE PRATIQUE
DIRIGÉE PAR CH. CARON.

192, *rue Dauphine, entre Ste-Anne et Dumaine*

Méthode toute particulière.

CLASSES DU JOUR, de 9 h. à 3 h.—Connaissances usuelles; Anglais, Français; musique vocale; dessin.

ETUDE de 5 à 6 h. du soir pour les élèves du jour.

COURS DU SOIR de 7 à 9 h.—Anglais; Français; comptabilité; mathématiques. 17 sep—1m

TAPISSERIE ET MEUBLES DE FANTAISIE.

E. FAY & MASSON,

Rue de Chartres, Nos 99 et 101, entre Conti et St Louis.

M. E. FAY, venant d'arriver d'Europe, les soussignés annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils reçoivent en ce moment un grand assortiment de meubles riches, palissandre, noyer, chêne et autres meubles pour salons et chambres à coucher; tables de milieu et consoles, [illegible] glaces, cornices dorées et incrustées, bronzes, tapis et passementerie, un grand assortiment de stores et de rideaux dans tous les styles les plus nouveaux, qui seront vendus à des prix modérés. Le public est prié de venir examiner les articles et d'en juger par lui-même.

24 sept—6p E. FAY & MASSON.

AVIS.

M. PETIT DELAMARRE a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du 1er octobre prochain, il ouvrira un magasin de CHAUSSURES, rue Toulouse, No —, même bâtisse que le théâtre de l'Opéra, pour se livrer spécialement à la fabrication de la CHAUSSURE POUR HOMMES.

Parfaitement assorti par un envoi considérable de marchandises nouvelles, qu'il vient de recevoir de Paris, il sera à même d'offrir de grands avantages, tant sous le rapport de la variété du choix que par la solidité de sa confection et surtout l'élégance de sa coupe. Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de sa confiance. 18sept—1m

A LOUER.

La maison à deux étages, au coin des rues Rampart et Esplanade, avec toutes les améliorations modernes, y compris gaz, chambre de bain, hydrant, fourneau de cuisine. Prix du loyer: $100 par mois.

Aussi une maison de campagne magnifique, d'une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, entre Dorbigny et Claiborne, renfermant huit chambres avec les dépendances, avec une grande cour et un grand jardin. Prix: $75 par mois à partir du 15 octobre.

S'adresser sur les lieux. W. F. CHAPMAN. 26 sep—6 nov 33 Carondelet

A LOUER.

Une maison bâtie en briques, avec véranda, à l'encoignure des rues St-Philippe et St-Claude. A livrer le 15 octobre prochain.

Pour les conditions, s'adresser à M. Pierre Rabassa, à l'encoignure des rues Bourgogne et St-Philippe, chantier de bois. 26 sept—1f

A louer,

Logement supérieur de la belle et grande maison située rue Bienville, No 125, entre Dauphine et Bourgogne. Livraison immédiate. S'adresser sur les lieux. 8oct—1m

A LOUER.

Le No 8, Maison Pontalba, rue St-Ann... [illegible] immédiate. S'adresser à B. PETCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance "Hope". 8oct

A LOUER

Aile de deux chambres, rue des Ursulines, entre Bourgogne et Dauphine, deux salons, divisée par une porte à coulisses, avec installations de gaz, et plusieurs chambres. On les louera, meublée ou vides. Pour plus amples informations, s'adresser au No 38 rue Toulouse, au 2e. 1 oct—1f

ATTENDU incessamment de Marseille par le navire Mount Vernon—

20 barriques Vin rouge, très corsé; 200 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co; 100 caisses Muscat de Frontignan; 20 caisses Cassis du Mont d'Or; 50 caisses Vermouth, Jauand & Co; 25 caisses Punch au Rhum, à vendre par PAUL JUGE & FABRY, 27, rue St-Louis.

A LOUER, à partir du 15 courant, le GRAND MAGASIN en entrepôt, 32, rue Conti. S'adresser sur les lieux, au 2e [illegible] 8sept

BITTERS des ARABES

CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, et qui est une des liqueurs les plus recherchées dans les cafés, est en vente chez les principaux marchands.

Dépôt général F. SANCHO, 235, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Fabriqués—W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. J. LAMBRAS, enc. Dauphine et Commerce.

Mélangé d'eau et sucré, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 1sept—6m—1ère page

Changement de domicile.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont quitté leur magasin "Maison Rouge" entre les deux marchés, et fait l'ouverture d'un nouveau magasin de gros No 92, rue du Canal où ils auront constamment en mains un assortiment considérable de marchandises de gros qu'ils offriront au plus bas prix et à la campagne sont invités à visiter leur établissement. TURCOTTE & BLANCAND. 1oct—au 31

—Avis—

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leurs marchandises de Maison Rouge, à celui du magasin *Jackson*, encoignure Ste-Anne et Chartres, où ils seront toujours en mains un assortiment complet de marchandises, des plus hautes nouveautés.

TURCOTTE & BLANCAND, 1oct—au 31 Magasin Jackson

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear-City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, au meilleur prix. Les commandes devront être adressées à la scierie, et seront promptement remplies.

BLANCHIN & GIRAUD. 1oct—1m 11rs

Cigares de la Havane.

300,000 CIGARES de la Havane, en Douane, des meilleures marques, tels que: Regalia, Brittanica, Regalia de Londres Valence, marques les plus recherchées, telles que: Partagas, Cabañas, Minerva, &c, &c., des Cinto de Oriente, Flor de Morales, Aclerto, Imitanida, Sultana, Sol, &c. &c., à vendre à des prix modérés, par EDWD. J. HATTES, 24 sept Rue Tchoupitoulas, No 6, enc. Commune

Cigares véritables de la Havane.

J'AI en magasin et à vendre 300,000 cigares de la Havane, à des prix modérés, en gros des acheteurs. EDWD J. NATTES, 25 sept Rue Tchoupitoulas, No 6, enc. Commune

HOTEL DES MARCHANDS,

A l'encoignure St Charles et Canal,

Nouvelle-Orléans.

La plus agréable et la mieux située de la ville.

PRIX DE LA PENSION

Par jour.............................$2

Par semaine.........................12

Pour les repas seulement......... [illegible] à par semaine

15aout—3m WYATT & HALLER, Propriétaires.

GRAND DEBALLAGE.

MAISON HILLIEUX & REGGIO,

196 rue Bourbon,

NOUS avons reçu de Paris et de New-York, un grand assortiment de marchandises pour l'automne et l'hiver.

Notre stock comprend en partie les articles suivants. Barege anglaise couleur, double jupes et volants. Barege français ruisselant; Robes grenadines à disposition, Mousseline laine unie et imprimée, Mousseline laine imprimée haute nouveauté, Mousseline de Eussee couleur; Merinos français et anglais; Cachemires français; Merinos imprimé, Cachemire imprimé, Reps couleur et noir, Velours ciselés, en soie couleur, noir; Foulard imprimé; Velours; Valencias; Tartans [illegible] Grisailles laine 5/4 et 3/4 Chaly couleur Ecossais laine, Alpaca couleur et changeant, Foulard couleur, Taffetas couleur, écossais et uni; Napolitains noir et couleur; Gros d'Ecosse; Gros de Rhin noir; Taffetas noir 7/4 pour châles. Châles barèges couleur et noir Châles grenadine couleur et noir, Châles mouchoir couleur; Cachemire à galerie noir et couleur; Châles Eugénie à grands, Châles merinos d'Ecosse, noir et couleur; Châles tricot et laine; Bourses de sacs, mousseline brodées, Bets Valenciennes; Cols Jaconas et mousseline brodés; Cols guipure blanc et noir, Cols valenciennes; cols crêpe noir; Mouchoirs batiste unis, noirs, ourlet; Mouchoirs à ourlet et brodés; Voilettes noires; Voiles berge noir et couleur; Voiles grenadine couleur et noir; Voilettes crêpe et gaze noir; Manteaux drap, Confections taffetas noir, toile d'Irlande 4/4, toile à taie d'oreiller; Toile à draps 9/4, 10/4, 12/4, 12/4 Coton blanc et écru 7/8, 4/4, 5/4, 10/4, 12/4, 12/4, Madras, Mousson, blanc, écru et gris; Bas blancs et écrus; Bas de soie, Bas fil, Bas Lisle et Bas Lisle écrus; Bas gris français; Chaussettes blanches et écrues; Chaussettes [illegible] blanc et gris. Chaussettes blanches; [illegible] Tartans [illegible]; Drap Castor; Casimir noir et couleur, Drap noir; Drap [illegible]; Damas laine et soie, Damas laine; Tapis de table; [illegible] écossais; Brocatelle [illegible] Lastings noirs et couleur; Gants Jouvin couleur et noir; Gants de [illegible]; Gants d'homme noir et couleur; Gants Lisle [illegible]; Coton [illegible]; Devants de chemises; Linge; Cravates; Mouchoirs [illegible]; Cols en lin, Bande de Sole; [illegible] brodées; Ridaux brodés, Piqués blancs, unis; [illegible] Cols et manchettes, broderies, Mousseline [illegible]; Dentelles, Rubans, [illegible], Corsets, Guêpières, Bourses de [illegible], Nappes, Serviettes, [illegible] et fleurs d'oranger, boutons, [illegible], fleurs et garnitures. 1oct

JAMES S. PUTNAM

Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.

Facteur de Coton et de Sucre,

EXPÉDITEUR STEAMBOAT-COMMISSIONNAIRE.

1er août—1an No 61, rue Carondelet

T. BACHELIER,
91 et 93, rue des Ursulines,

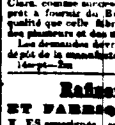

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'il a reçu, par les derniers arrivages d'Europe, toutes les graines fraîches qui lui sont nécessaires et un assortiment de lui mêmes, et qu'il continue à vendre, comme par le passé, graines nouvelles aux meilleurs prix. 14 août—1m

Bi-Sulfite de Chaux.

LE soussigné ayant été nommé agent et fabricant de la manufacture de Bi-Sulfite de Chaux de la rue Clara, comme successeur de MM. Mascotte & Bode, est prêt à fournir du Bi-Sulfite aux prix les plus réduits. Il sollicite l'appui des planteurs et des négociants.

Les commandes devront être adressées au soussigné, au dépôt de la manufacture, rue Conti, No 28.

14 sept—3m P. MARCELIN, agent.

Raffinerie Carondelet ET FABRIQUE DE BISULFITE.

LES soussignés, seuls agents de l'établissement ci-dessus, [illegible] du BISULFITE DE CHAUX de cette marque et bien connue. Les planteurs sont priés d'envoyer leurs ordres le plus tôt possible au No 7, Front-Levée, entre Douane et Bienville.

1er sep—6m AUGUSTIN & THIBAUT.

Fruits secs.

EN débarquement du navire Bamberg, venant du Havre—10 caisses fruits de [illegible] pour la naturel de Salomon Paris, à vendre par LAMATA FRERES, 10 oct 9 et 11, rue Jefferson

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille—

100 paniers huile Flaquin, 12 onces.

50 do Cassis du Mont d'Or.

30 do punch au rhum et raisin.

20 do kirsch Noilly

50 do vermouth [illegible]

30 do absinthe [illegible] et anisette à Paulin

15 barils olives vertes, qualité choisie.

2000 nattes [illegible]

50 caisses fleurs d'orangers, qualité supérieure

30 caisses eau de [illegible] do do do

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 10oct 71, Vieille-Levée, en 44

ATTENDU incessamment par le John Carver de Bordeaux—20 caisses fruits au jus nouvelle récolte 10 balles bouchons supérieurs No 7.

5 do do do 8.

10 balles de do de bons ordinaires.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 10oct 71, Vieille Levée, en 44

EN magasin—Récemment reçus—100 futailles bière [illegible] d'Ecosse, [illegible]

20 caisses petits pois Brunot, naturel.

50 barriques vin rouge, bon ordinaire.

30 paniers bouteilles bordelaises.

100 barils vieux whisky, différentes marques.

40 caisses liqueurs assorties, extra.

20 caisses pommelbelle anisette.

20 caisses prunes d'Ente.

300 caisses eau de fleur d'orangers.

30 caisses moutarde [illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 10oct 71 Vieille Levée, en 44

JAMBONS DE WESTPHALIE—Venant d'être reçus par vapeur d'Allemagne—200 Jambons de Westphalie bien supérieurs, à vendre par DUNTZE & Co, 10oct encoignure Royale et Conti

SUCRE de la Havane—305 caisses sucre blanc et brun, de la Havane, en débarquement de la barque W. H. Prescott, à vendre par S. DE VISSER & Co, 10oct Rue des Magasins, No 64

VIN..........VIN.

REÇU par le Bautina de Barcelone—[illegible] barriques vin rouge de Santa Margarita, très supérieur.

25 caisses de [illegible], en magasin et à vendre par ANTONIO COSTA, 12 sept 12, rue de la Douane

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille—

6 cassons [illegible] de fleurs d'oranger de Jourdan Brive.

caisses olives vertes de F. J. Roux;

10 do do anchois do

10 do de capres do

10 do de cornichons do

10 do de fruits au vinaigre do

10 do absinthe Pernod do

400 paniers huile d'olive Flaquin, 24, 28 et 11 onces

A vendre par LOUIS CHAUDET, 9 oct Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux—

25 balles de bouchons; 20 caisses fruits au jus nouvelle récolte; 10 fûts eau-de-vie, J. Duncastaing & Co. 1860; 14 barils vin blanc Haut-Sauterne; 16 barils vin rouge St-Estèphe; 20 barriques vin rouge Cambianes, J. Duncastaing & Co; 20 do do do [illegible]

A vendre par LOUIS CHAUDET, 9 oct Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le navire [illegible] Mississippi, de Marseille—100 barils Madère, Gonzo; 100 do Porto; do do

A vendre par LOUIS CHAUDET, 9 oct Rue Royale, 147 et 149

ATTENDU par le J. W. Morris, de Bordeaux—75 caisses prunes à l'eau-de-vie. 5 do de cerises; 10 do liqueurs assorties; 10 do cerises de cassis; 15 do prunes et abricots à l'eau-de-vie, le pêche; 3 do moutarde de Lyon.

A vendre par TAMBOURY, OLIVARI, & CO, 9oct 67, rue Royale

ATTENDU par le John Carver, de Bordeaux—6 barriques St-Julien Medoc 5; 5 do Brède do; 5 do St-Estèphe do; 5 do Margaux do; 125 caisses St-Julien; 100 do St-Estèphe; 20 do St-Emilion.

A vendre par TAMBOURY, OLIVARI & Co. 9oct 67, rue Royale

Cigares de la Havane.

102,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick *Venus*, comprenant un assortiment de Londres, Nobles Henna, Regalia Britannica et Presado, des célèbres marques El Globo, Eitice et Gutierrez.

A vendre par CABALLERO & BASUALDO. 9oct 46, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

HUILE D'OLIVE—300 paniers de 24, 28 et 11 onces Bonnin, fraîche, Nice, en débarquement du navire Mount Vernon, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 9 oct No 29, Douane.

ABSINTHE ET KIRSCH—100 caisses absinthe C. Lecoultre. 25 caisses kirsch, C. Lecoultre. A vendre par S. D. GRATIAA & Co. 9 oct No 29, rue Douane

PORTO XERES ET MADERE—200 Porto M. Reig, 100 1/4 porto Leacve et Bakerhouse;

200 Xérès pâle do

100 do doré do

200 Madère do

300 do do

En douane et à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 9 oct No 29, rue Douane

EN débarquement du navire Mount Vernon, de Marseille—

200 boucauts vin rouge Bonnes;

100 caisses vermouth, Noilly, Prat & Co,

50 balles amandes à la dame,

100 paniers de 100 bouteilles vides,

20 do 100 demi-bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 8 oct 16 et 18, rue St-Louis

MACQUEREAUX—[illegible] à vendre par F. J. MARY & Co.